MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

MISE EN DEMEURE

Le formulaire EXE14 est un modèle, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, pour formaliser une mise en demeure adressée au titulaire d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

COMMUNE DE BRAS PANON

HOTEL DE VILLE 97 412 Bras-Panon SIRET 219 740 024 00019 Tel 0262 51 50 50

Fax 0262 51 65 67

B - Identification du titulaire du marché public.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

EGB SIOU

383 avenue de Bourbon – 97 440 Saint André SIRET 492 677 281 000 15 Tel 0262 58 50 93 Fax 0262 58 85 41

n Conditions d'envoi de la mise en demeure au titulaire du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

[X] directement au titulaire.

C - Objet du marché public.

n Objet du marché public :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

AMENAGEMENT D'UN EQUIPEMENT DE PROXIMITE A LA RIVIERE DU MAT

lot 2 – démolition & gros-œuvre

n Date de la notification du marché public : 15 octobre 2013

n Durée d'exécution du marché public : 18 mois

D - Clauses contractuelles mises en œuvre.

(Préciser les clauses contractuelles du marché public, notamment les articles du CCAG ou du CCAP, mises en œuvre pour la mise en demeure).

CCAP art. 3.2 :

"L'entreprise exécute [...], comme étant prévu dans son prix, sans explication, ni réserve, tous les travaux de sa profession nécessaires et indispensables pour l'achèvement complet de son marché, selon les règles de l'art, les normes, décrets, et textes en vigueur et permettant une utilisation satisfaisante dans le cadre de l'ensemble de l'opération."

CCAP art. 3.4 :

"En cours d'exécution, les différences éventuelles relevées par rapport aux quantités figurant dans le CCTP, de même que les erreurs qui pourraient être décelées dans les calculs ayant fixé le prix global ne peuvent en aucun cas conduire à une modification de celui-ci. Le titulaire ne pourra obtenir aucun supplément de rémunération en contrepartie des travaux nécessités par une méconnaissance des lieux et non prévus dans son prix."

CCTP art. 2.5 :

"Les plans de structure fournis dans le cadre du présent dossier sont des plans de principe destinés à la compréhension des travaux à exécuter."

"En aucun cas, ces plans de principe ne seront assimilés aux plans d'exécution (PEO) décrits ci-dessus."

"Toutes modifications (...) apportées sur les plans d'exécution ne concernant pas une augmentation de prestations, mais une mise en conformité par rapport aux règles de construction, seront réputés incluses dans le montant de marché de l'entreprise ; celle-ci devant une réalisation des ouvrages dans les règles de l'art."

"Dans tous les cas, ces modifications devront avoir obtenu l'accord du maître d'œuvre avant mise en œuvre"

E - Lettre.

(Cocher les cases correspondantes.)

Madame, Monsieur, par :

[X] compte rendus de réunions de chantier, du 25/07/2014, du 01/08/2014, du 14/08/2014

Il vous a été demandé d'exécuter les prestations désignées ci-dessous : (Détailler les prestations visées par la mise en demeure.)

- Plans d'exécution des ouvrages (gros-œuvre & démolition) tels que définis au CCTP LOT GROS ŒUVRE art.
 2.4 & AU CCTP LOT DEMOLITION art.
 1.12
- Reprise et finalisation des travaux de démolition et de gros œuvre, sur la base d'études d'exécution préalables, notamment au niveau du pignon Est du bâtiment existant tels que définis aux documents graphiques & pièces écrites du marché initial, et permettant au charpentier de mettre en place ses ouvrages comme défini au marché initial

Cette demande:

[X] est conforme aux clauses d'exécution du marché public.

Ces prestations, régulièrement demandées, ne sont pas exécutées à ce jour. (Expliquer, de manière très précise, en quoi les prestations commandées ne sont toujours pas exécutées.)

Les plans d'exécution des ouvrages, demeurent à ce jour incomplets & erronés :

- plans de démolition transmis comprenant des erreurs et omissions, refusés par la MOe,
- plans de gros œuvre encore incomplets, malgré plusieurs jeux de corrections, et notamment les plans des ouvrages de reprise en sous-œuvre (RSO) suite démolition du mur de façade de coursive Est, toujours non transmis, & plans d'exécution en coupes sur dalle BA de coursive toujours non communiqués (un détail d'EXE a été finalement réalisé par l'entreprise de charpente, et l'entreprise de gros œuvre a indiqué dessus -à la main levée- des informations dimensionnelles ne prenant pas en compte la réalisation prévue au marché de cunettes, donc erronées). L'entreprise semble considérer que ces études correspondent à des travaux supplémentaires (cf. courrier recommandé du 01/08/2014 joint en annexe) et se refuse à la réalisation des études d'exécution correspondantes (en contradiction avec les articles des CCTP & CCAP cités ci-avant).

Ces prestations doivent être exécutées, sans faute, **quinze jours après réception de la présente mise en demeure** au plus tard.

En l'absence d'exécution à cette date, je prononcerai :

[X] l'exécution à vos frais et risques par une autre entreprise, sans résiliation du marché public, des prestations suivantes : (uniquement pour les marchés publics de travaux.)

Je vous invite à présenter vos observations avant huit jours après réception du présent courrier .

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Α	.:, le
	Signature
	(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)